



REPRENONS LE CONTRÔLE des COMPTES !!

Nous sommes tous choqués par la façon dont la direction aborde nos problèmes de salaire durant les NAO. En affirmant que ses augmentations depuis 2017 ont suivi l'inflation, **elle entend déjà nous préparer à l'idée qu'il n'y aura rien ou très peu cette année.** Mais ce qui nous choque davantage encore, c'est le montant des rémunérations annuelles moyennes : **plus de 51 000 € !!**

Le montant des salaires s'échelonne de plus de 1844 € à 256 680 €. Soit un rapport de 140 !!

Mais surtout avec une rémunération annuelle moyenne à 51 000 € qui permet à la direction de dire que nous n'aurions vraiment pas à nous plaindre.

Si nous avons une telle rémunération, effectivement nous n'aurions pas à nous plaindre. Le problème c'est que pour beaucoup d'entre nous, nous en sommes loin.

La réalité, ce sont des fins de mois de plus en plus dures pour nos paies avec des factures qui augmentent et le prix des courses qui nous complique la vie.

Un débrayage a eu lieu à Bordeaux fin juin pour échanger sur ce sujet.

Lors de ce débrayage, l'idée a germé d'aller **vérifier par nous-mêmes l'état de nos salaires**, en discutant autour de nous. Combien sommes-nous à toucher réellement ces fameux 51000 € de rémunération moyenne ?

Quel est notre véritable salaire moyen ? Il faudrait que nous soyons en mesure de le calculer.

Nous avons aussi discuté de la nécessité de contrôler nous-mêmes les prix. En effet, l'inflation affichée par la direction de 17 % entre 2017 et 2023 est très éloignée de ce que nous constatons toutes et tous en faisant nos courses.

Le contrôle des prix, serait un premier pas vers une échelle mobile des salaires.

C'est-à-dire, un premier pas vers des salaires qui suivent l'augmentation des prix.

Nous avons aussi discuté de l'idée de relancer une pétition pour l'obtention des centaines d'euros qui manquent sur nos fiches de paie.

Vous voulez participer, être acteurs et actrices, ne plus subir ? Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés, de l'aide et de la participation de tous ceux qui veulent la vérité des prix !

N'attendons pas la rentrée pour nous organiser, profitons de l'été pour multiplier les discussions.

Derrière les chiffres, il y a une réalité que nos dirigeants ont bien du mal à comprendre.

Mais revenons sur ces chiffres pour faire apparaître l'injustice :

Quand la Direction nous dit que les rémunérations des membres non gestionnaires ont évolué de 19 % VS 17 % pour les gestionnaires (pauvres gestionnaires), on peut aussi répondre que les membres non gestionnaires ont vu leurs rémunérations augmentées de 7 569 € alors que les membres gestionnaires ont eu une augmentation de 14 041 € soit 6 472 € de + que les « pauvres » membres !!

Ne soyons pas dupes, l'écart entre les membres gestionnaires et les non gestionnaires s'agrandit et est le reflet de ce qui se passe plus largement en France entre les français qui possèdent une richesse de + en + importante et les plus pauvres qui s'appauvrissent de + en + d'année en année !

Il est urgent d'obtenir plus de justice sociale au niveau national.

Si nous voulions un indicateur pour nous le prouver, le voici : le nombre de salarié qui se retrouve en dessous du PMSS (plafond mensuel de la Sécurité Sociale) est passé de 6 624 à 7230. Et surtout le nombre de salarié en réalisation de Mission dont le salaire est en dessous du PMSS est passé de 574 à 996 !!

Rappelons que la modalité RM pour un salarié ne peut plus lui être opposable si son salaire passe en dessous du PMSS.

Ainsi comme nous le demandons depuis plusieurs années, **nous réclamons que les salarié-es en modalité RM dont le salaire est en dessous du PMSS soient positionnés à minima au PMSS.**

CGI met en avant la non discrimination, quelle qu'elle soit, envers les salarié-es. Mais si l'on regarde de plus près, on se rend compte que sur les 87 salarié-es non augmenté-es depuis plus de 3 ans, 61 ont plus de 45 ans !!

La rentrée s'annonce chaude, alors profitez de vos vacances et retrouvons nous en septembre pour l'obtention des augmentations dont nous avons toutes et tous besoin !

Réorganisation chez CGI: qu'en savons-nous ?

CGI opère une énième réorganisation.

Pour les salarié-es, cela consiste à un changement de BU, pour FGDC près de 1 100 salarié-es devraient être transféré-es dans une autre BU : 230 pour Shapsha et 99 pour TPSHRM.

CGI affirme qu'il n'y aura aucune mutation géographique, mais si cela s'avérait inexact, merci de nous en informer pour que nous agissions ensemble.

A ce jour, les effets indirects ne sont pas connus :

qui changera de manager ?

Quels impacts pour les représentants des ressources humaines ?

Quels impacts indirects sur les rémunérations pour les salarié-es ?

...

Nous savons que cela risque d'être un cauchemar pour les personnels qui vont devoir réaliser les modifications dans les différents systèmes de gestion de CGI, que cela va compliquer la vie de projets techniques qui étaient portés par FGDC... On sait aussi que **certains n'aurons plus forcément les mêmes primes, risquent même de ne plus en avoir.**

Autre sujet d'inquiétudes : les élus sont de moins en moins nombreux. Et pour cause ! Avec le fort turn-over qui caractérise à la fois la branche et CGI, dans certaines BU il n'y en a quasiment plus ! Le fait que la direction reporte à son envie les élections professionnelles n'arrange pas les choses. En effet, cette réorganisation apporte également son lot de destruction des Instances Représentatives du Personnel (IRP), car parmi les mouvements, ils y a des élu-es et des mandaté-es syndicaux et le passage d'une BU à l'autre peut entraîner des pertes de mandats. FGDC et SHAPSHA en tête.

Cette réorganisation a été présentée au CSEC (Comité Social et Economique Central). Cette instance est supposée représenter les salarié-es et défendre leurs intérêts. **Un tel changement se doit d'être pris au sérieux quand il concerne notamment plus de 10% des salarié-es de CGI.**

Dans de telles circonstances, au-delà de leur connaissance de l'entreprise, les représentants au CSEC ont la possibilité de voter une expertise, c'est-à-dire de faire appel à un cabinet indépendant, dont l'expérience et les compétences sont à même d'éclairer le comité.

Malgré l'ampleur de la réorganisation, le nombre de salariés concernés, les interrogations en suspens, les atteintes à vos représentants (lesquels ? Sont-ils toujours légitimes ?), il apparaît que des élu-es ne considèrent pas que votre sort soit digne d'une expertise et votent « contre », laissant toute latitude à la direction. A croire que l'argent sort de leur poche, d'autant que l'argent du CSEC c'est aussi et surtout le vôtre ... Quel intérêt ? Celui de la direction ?

Vous méritez d'être dignement représenté-e-s et défendu-e-s ! Que vous restiez dans votre BU ou que vous changiez, votez CGT-CGI aux prochaines élections, pour vous faire entendre.

Israël condamné par le droit international à cesser la colonisation qui dure depuis 1967

Les condamnations du gouvernement israélien par la justice internationale s'intensifient, qu'il s'agisse de l'actualité immédiate comme de la dénonciation de crime contre l'humanité et des crimes de guerre à Gaza (Cour pénale internationale en mai 2024) ou de la politique au long cours vis-à-vis du peuple palestinien.

En effet, en janvier dernier, la Cour Internationale de Justice (CIJ) avait déjà statué en mettant en cause Israël et considéré qu'il existait un risque plausible de génocide à Gaza ; elle ordonnait que des mesures conservatoires soient prises pour préserver les droits de la population palestinienne.

Ce 19 juillet, la CIJ estime que l'occupation du territoire palestinien par Israël (par ex., Gaza, Cisjordanie, Jérusalem-Est) depuis 1967 est illégale et doit cesser dans les plus brefs délais. La CIJ condamne la construction de nouvelles infrastructures israéliennes dans les territoires qu'elle occupe, la destruction des biens des Palestiniens, le « transfert forcé de la population palestinienne », le fait qu'« Israël manque systématiquement de punir ou de prévenir les actes de violence des colons ». Elle dit aussi qu'Israël doit réparer le préjudice causé à toutes les personnes affectées notamment en restituant les biens acquis/confisqués par la force. Cette décision confirme les nombreux jugements pris depuis des décennies notamment par l'ONU qui a toujours condamné la construction des colonies au nom du droit à l'autodétermination.

Dans sa décision du 19 juillet, la CIJ ne condamne pas seulement Israël. Elle enjoint les États à ne pas fermer les yeux et, surtout, à agir et à cesser d'encourager la politique nationaliste et impérialiste d'Israël dans les territoires occupés, en arrêtant les aides financières et le commerce des armes. Elle ouvre aussi la voix à l'arrêt des bombardements à Gaza. La France doit mettre fin immédiatement à son soutien inconditionnel à Israël ; elle doit accepter ce verdict et peser de tout son poids pour gagner une application de la décision de la CIJ.

Elections législatives : répondre à l'urgence sociale !!

SALAIRES, RETRAITES, SERVICES PUBLICS, INDUSTRIE ...

NOS REVENDICATIONS SONT MAJORITAIRES :
ELLES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES !



C'est l'heure de défendre nos exigences sociales :

nos conditions de travail se détériorent, nos salaires ne suivent pas l'inflation, nos services publics disparaissent peu à peu, les plans de licenciements se multiplient... Ça suffit !

Contre le poison de la division : le RN est comme les patrons, il cherche à diviser les salariés, selon notre origine, notre religion ou notre orientation sexuelle... À l'écouter, le privilégié c'est toujours le travailleur immigré, jamais les plus fortunés...

Rien n'est jamais joué d'avance : alors que tous les médias aux mains des milliardaires nous prédisaient la victoire de l'extrême droite, le sursaut populaire a déjoué tous les pronostics. Le Président doit maintenant respecter le choix des urnes. Nous voulons un gouvernement qui réponde aux exigences sociales !

**S'IL Y A BIEN UNE MAJORITÉ DANS LE PAYS,
C'EST CELLE EN FAVEUR DE CES MESURES SOCIALES !**

Déjà de premières avancées : par notre mobilisation, nous avons gagné l'abandon de la réforme de l'assurance chômage et le fait que les prix de l'électricité ne vont finalement pas être augmentés en août !

Comme les congés payés, ce qui paraissait impossible il y a des années peut être gagné par les salariés mobilisés.

Dans nos entreprises et nos services, discutons avec les collègues et portons ces propositions. Dans l'unité syndicale, la CGT va proposer une grande journée de mobilisations à la rentrée pour maintenir la pression populaire et faire gagner ces avancées.

**MAINTENANT NOUS VOULONS VIVRE MIEUX,
IL Y A URGENGE À :**

- Indexer les salaires sur les prix, comme pour le Smic, tous les salaires doivent, a minima, suivre l'inflation.
- Augmenter les salaires et les pensions pour vivre de son travail et de sa retraite, et réaliser l'égalité salariale entre les femmes et les hommes alors que les dividendes atteignent des records en France. Ce sont les travailleurs qui produisent la valeur, la partager c'est augmenter les salaires.
- Supprimer la réforme des retraites à 64 ans, passée en force l'année dernière à coup de 49-3, et aller vers un retour à 60 ans.
- Améliorer les conditions de travail en rétablissant les CHSCT.
- Investir dans nos services publics sur tous les territoires. Partout nous voulons des moyens pour nos écoles, nos hôpitaux...
- Réindustrialiser le pays pour répondre au défi environnemental en commençant par mettre un moratoire sur tous les plans de licenciements en cours.

POUR ÊTRE PLUS FORT ENCORE : ON SE SYNDIQUE.

ON S'ORGANISE AVEC LA CGT.

C'est le moment de se syndiquer pour se protéger, participer et agir !

En tant que salarié-es, notre force c'est notre nombre. Pour être plus efficaces, ne plus être isolés face à l'employeur, organisons-nous dans notre entreprise et nos services en nous syndiquant et en préparant les élections professionnelles.

En complément vous trouverez [ici](#) la lettre de Sophie BINET adressée aux Députés.

Rester
en contact
Avec la CGT



contact@cgt-cgi.com

Transports pendant les JOP : quelles difficultés pour les salarié-es ?



Vous êtes peut-être confronté-es journalièrement à des difficultés pour vous rendre sur votre lieu de travail.

Pour rappel, le dossier de candidature déposé par la ville de Paris comportait des objectifs ambitieux en termes d'environnement, de transports et d'accessibilité : 100% des spectateurs devraient avoir accès aux sites olympiques en transports en commun ou à vélo, une heure maximum pour sortir d'un site, déploiement de voies dédiées avec aménagement de taxis et bus pour le transport de personnes à mobilité réduite.

A ce jour, seuls les prolongements de la ligne E du RER et de la ligne 14 du métro sont opérationnels ce qui laisse présager des difficultés d'exploitation et d'engorgements des réseaux.

De plus, 185 kms de routes (nationales, départementales, une partie du périphérique, autoroute A1, et voiries de la ville de Paris) sécurisés seront réservés aux athlètes et des à accrédité-es. Les voies réservées feront l'objet de contrôles, avec des amendes à la clé.

Une remarque sur la politique tarifaire sur l'Île-de-France pendant les jeux olympiques où le prix du ticket est multiplié par deux. Nous pouvons nous interroger sur cette mesure transitoire décidée par la région sur sa pertinence et son devenir.

Attention : La loi ne prévoit pas de motif de retard spécifique aux perturbations engendrées par la tenue des Jeux Olympiques.

Ainsi, si vous craignez des sanctions pour des retards liés à l'organisation des JO, il peut être utile de garder la preuve :

- Des perturbations des transports le(s) jour(s) des retards,
- Des heures de départ du domicile afin d'attester de sa bonne foi,
- Des éventuelles demandes d'aménagement temporaire de poste lorsque ceux-ci sont possibles (télétravail, demande de changement d'horaires, etc..)

L'organisation des JOP ne doit pas être le laboratoire de la déréglementation du travail, le Comité d'organisations des Jeux Olympiques et Paralympiques souhaite que ces jeux soient exemplaires d'un point de vue environnemental : faisons en sorte qu'ils le soient pour les conditions de vie et travail des salarié-es.

→ Des questions ?

La CGT met en place un numéro vert pour tous les salarié-es : 0 801 230 526

du 22 juillet au 9 août inclus , du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Elections professionnelles

Pour ne plus subir
Pour agir et lutter
Pour soi et pour les autres



Deviens représentant·e du personnel

Contacts CGT-CGI

Mail : contact@cgt-cgi.com

Twitter : [@CgtCgiFrance](https://twitter.com/CgtCgiFrance)

Délégué Syndical Central

Pascal GIFFARD BOUVIER 06 11 83 78 27

FGDC

Grand-Ouest

Arnaud GUIHENEUF
06 63 70 25 84

David CROCHU
06 76 01 24 20

Alexandre COCAGNE
06 30 01 63 67

Daniel MENUET
06 85 24 45 21

Thierno BAH
06 01 16 77 86

Yoann TOUATI
06 24 69 10 74

EUCRM

El Bachir MOUTIK
06 63 96 63 62

TPSHRM

Jacques SANCHEZ
06 85 62 20 29

André LE CHUITON
06.98.94.15.67

CBC

Randja KANOUNI
06 99 87 85 06

Grand SUD

Pascal GENTY
06 95 69 74 02

Franck ELIES
06.10.65.38.96

FS

Éric MARCOU
06 38 40 56 18

Grand-Est

Sylvie DAMON
06 69 40 27 14

Saïd BOUTAHRA
06 47 78 66 26